



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français ▼

Impôt sur le revenu : peut-on consulter la déclaration ou l'avis d'un tiers ?

Vérfié le 01 janvier 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Non, il n'est pas possible de consulter la déclaration annuelle de revenus ou l'avis d'impôt d'un autre contribuable.

Cependant, vous pouvez prendre connaissance de certaines informations sur d'autres contribuables de votre département. Vous devez alors vous rendre dans les locaux de la direction départementale des finances publiques, en étant muni d'une pièce d'identité.

A noter : si vous avez droit à une pension alimentaire suite à une décision de justice, vous pouvez accéder aux informations dans un autre département, si elles concernent celui qui doit vous verser la pension.
Si vous devez verser une pension, vous pouvez accéder aux informations qui elles concernent la personne à qui vous devez la verser.

Cas général

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- [Direction départementale des finances publiques \(https://lannuaire.service-public.fr/recherche?whoWhat=Direction+d%C3%A9partementale+des+finances+publiques&where=\)](https://lannuaire.service-public.fr/recherche?whoWhat=Direction+d%C3%A9partementale+des+finances+publiques&where=)

À Paris

Vous devez prendre rendez-vous par écrit.

Où s'adresser ?

- DRFIP de Paris - Pôle Gestion Fiscale

Pour prendre rendez-vous par courriel

drfip75.pgf.fipart@dgfip.finances.gouv.fr

Pour prendre rendez-vous par courrier papier

DRFIP de Paris

Pôle Gestion Fiscale

Division des Particuliers et des Amendes

9, Place Saint Sulpice

75292 Paris cedex 06

Vous pourrez notamment avoir accès aux informations suivantes :

- Nom, 1^{ère} lettre du prénom et adresse
- Nombre de parts retenues pour le calcul du *quotient familial* (<https://www.service-public.fr/particuliers/glossaire/R1124>)
- Revenu imposable
- Montant de l'impôt sur le revenu.

Ces renseignements sont transmis oralement. Votre demande doit s'effectuer dans un cadre strictement privé et ne peut pas avoir un objectif commercial (démarchage par exemple).

Textes de loi et références

- Livre des procédures fiscales : articles L111 à L112 A [↗ \(https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006180056&cidTexte=LEGITEXT000006069583\)](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006180056&cidTexte=LEGITEXT000006069583)

Publicité de l'impôt

- Bofip-Impôts n°BOI-DJC-SECR-10-20-90 relatif à la publicité de l'impôt sur le revenu [↗ \(http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/7726-PGP\)](http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/7726-PGP)

Services en ligne et formulaires

- Impôts : accéder à votre espace Particulier (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R3120>)
Service en ligne
- Déclaration des revenus (papier) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1281>)
Formulaire
- Déclaration 2021 en ligne des revenus de 2020 (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1280>)
Service en ligne

Pour en savoir plus

- Puis-je consulter l'avis d'impôt d'un tiers ? [↗](https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/questions/puis-je-consulter-lavis-dimpot-dun-tiers) (<https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/questions/puis-je-consulter-lavis-dimpot-dun-tiers>)
Ministère chargé des finances
 - Informations sur l'imposition d'un tiers me versant une pension alimentaire [↗](https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/questions/puis-je-obtenir-communication-de-lavis-dimpot-dun-tiers-oblige-de-me-verser) (<https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/questions/puis-je-obtenir-communication-de-lavis-dimpot-dun-tiers-oblige-de-me-verser>)
Ministère chargé des finances
 - Site des impôts [↗](https://www.impots.gouv.fr/portail/) (<https://www.impots.gouv.fr/portail/>)
Ministère chargé des finances
-